

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEPOSE D'UN POTEAU
TELECOM CHEMIN DES EPLACES**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise ORANGE, en date du 09.09.2026, sollicitant la réalisation de travaux par l'entreprise CONSTRUCTEL, pour la dépose d'un poteau télécom situé Chemin des Eplaces.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise CONSTRUCTEL, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 23.09.2026 au 07.10.2026 inclus, la circulation est réglementée en agglomération Chemin des Eplaces pour permettre la réalisation des travaux de dépose d'un poteau télécom.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Restriction sur section courante**

- **Sens de circulation concernée :** deux sens de circulation de la circulation sera alternée en fonction de l'appréciation de l'équipe présente sur place, nous privilégions le plus possible l'usage des panneau B15 et C18, dans le cas où le trafic est trop important, l'alternat sera réalisé par feux tricolores.

- **Circulation alternée manuellement**

- **Restriction de chaussée : empiètement sur chaussée**

- **Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise Constructel mandatée par l'entreprise Orange.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- L'entreprise Constructel et Orange.

Fait à Chênex, le 11.09.2026

Le Maire,
Olivier CARRILLAT



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

De: Carina FERREIRA <carinaferreira@constructel.fr>
Envoyé: mercredi 9 septembre 2026 13:09
À: mairie@chenex.fr
Cc: Hugo LOUSA; Andreia COSTA; Vítor DUARTE
Objet: ARRETE DE CIRCULATION ATLAS 74: Chem. des Eplaces,74520 Chênex
_ASS500586-CPT010
Pièces jointes: PLAN DE SITUATION CHENEX.docx; CERFA - ATLAS_CHENEX_ASS500586-CPT010.pdf

Bonjour,

Dans le cadre de l'entretien de son réseau Orange nous a missionné pour réaliser des travaux d'infrastructure en domaine public sur la commune **Chenex**.

Ces travaux qui seront effectués **entre le 23/09 et le 07/10 sur 1 journées de travail** consistent à **déposer un poteau télécom**.

Je tiens à vous préciser que lors de la période de travaux, **la circulation sera alternée en fonction de l'appréciation de l'équipe présente sur place, nous privilégions le plus possible l'usage des panneau B15 et C18, dans le cas où le trafic est trop important, l'alternat sera réalisé par feux tricolores**.

Vous trouverez ci-joint un **Cerfa** des travaux à envisager ainsi qu'un **plan de situation** qui accompagnent et justifient une **demande d'arrêté de circulation**.

Je reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre retour,
Bonne journée.

Cordialement,



Carina FERREIRA
Pilote Travaux

(DOGSE)
07 85 64 43 85
www.constructel.fr

Ce message ainsi que ses pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation explicite. L'internet

ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, CONSTRUCTEL décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. If you receive this message in error, please delete it and immediately notify the sender. Any use not in accord with its purpose, any dissemination or disclosure, either whole or partial, is prohibited except formal approval. As emails, may be altered, CONSTRUCTEL is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.







